

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

PRESENTS :

Président : *Antoine MARTINEZ*

Secrétaire : *Claude VASSEUR*

Présents : *Nicolas HERNANDEZ, Cédric LAVABRE, Carine CADILLAC, Philippe LAGARDE, Sylviane GUILLEM, Laurent HANDCHUMACHER, Maud CHEVALIER, Anne PEREZ, Josette AILLOUD, Capucine DOMINGUEZ*

Excuses : *Sandra HEINRICH* pouvoir à *Capucine DOMINGUEZ*

Absents : *Laetitia KLEYKENS, Amandine RIOU*

Quorum à 8 : - 12 présents

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 avril 2023

PV approuvé à l'unanimité

2 - Modification du règlement du périscolaire

Il est proposé au conseil municipal de modifier le règlement du périscolaire, afin de corriger quelques petits dysfonctionnements.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 - Modification des tarifs de la cantine

Suite à l'augmentation des tarifs du prestataire de la cantine, faisant passer le repas de 2,74 euros à 2,95 euros. Il est proposé de faire passer le ticket repas pour les parents de 3,20 € à 3,50 €. Et pour les élèves extérieurs au village de 6 euros à 7 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 – Questions diverses

Décision Modificative n°1 :

Les crédits ayant été insuffisamment prévus en dépenses de personnel au chapitre 012 et au chapitre 65 des dépenses de fonctionnement du budget 2023, il est nécessaire de faire une Décision Modificative.

Vu qu'en recettes de fonctionnement au compte 73123 du chapitre 731, il avait été prévu, lors du vote du budget 2023, un montant de 50 000 € alors que le montant de la Taxe communale additionnelle aux droits de mutation qui a été versée est d'un montant de 67 400.36 €, soit + 17 400.36 €, cela compensera les crédits insuffisants des dépenses de personnel.

Délibération adoptée à l'unanimité